

Nouvelle enquête publique pour du trial sur le terril

Nouvel épisode dans la saga du terril de Cibly, où des activités de trial y sont pratiquées de manière informelle depuis de nombreuses années. Le 7 avril prochain débute justement une nouvelle enquête publique liée à l'obtention d'un permis unique pour la construction d'un club-house et l'exploitation du terril pour ces activités de trial qui posent tant de problèmes aux riverains. « Pour le moment, ces activités se pratiquent en dehors de tout cadre. Malgré ce contexte, la volonté de la Ville a toujours été de régulariser la situation pour protéger les riverains au maximum », nous a rappelé hier Nicolas Martin, Premier échevin de Mons en charge de l'Urbanisme. Du côté des riverains justement, le



Max Hoogstoel (médaillon) se dit déçu. © Archives E.G.

sujet fâche, notamment de par la présence régulière de trialistes près de chez eux, ce qui génère naturellement des nuisances sonores. « Je ressens de la déception suite à cette nouvelle enquête, surtout vis-à-vis de la gouvernance de la Ville de Mons, nous a expliqué Max Hoogstoel, riverain et membre de l'ABEC (« Agir pour le bien être à Cibly »). Je reste convaincu que la Ville n'a rien à voir dans une demande de permis concernant un projet privé (NDLR : l'exploitant du site est le Royal Auto Moto Club de Mons). De nouveau, la méthode pose problème. Je constate aussi que la seule activité qui nécessite un permis est le trial. Mais la Ville vient diluer cela dans de l'activité pédagogique. »

Comme l'indique Max Hoogstoel, le permis évoque non seulement ces activités de trial (ce qui comprend les entraînements et divers événements) mais aussi du VTT, des promenades et des activités pédagogiques donc.

« BEAUCOUP DE PROBLÈMES »

Par cette nouvelle enquête, la Ville espère mettre bientôt fin à une quinzaine d'années de procédure. « Les zones où l'activité pouvait avoir lieu ont été délimitées, en fonction des normes de bruit notamment. Toute une série d'équipements sont également prévus, et ce à la demande du club. Nous avons déjà dû gérer beaucoup de problèmes, comme la faillite du bureau d'études », a ajouté Nicolas Martin.

Max Hoogstoel, lui, compte bien rester attentif à la suite des événements. D'autant plus que le sentiment des opposants des premiers jours n'a pas changé, assure-t-il. « Près de 187 lettres d'opposition avaient été envoyées au cours de l'enquête d'il y a cinq ans. Les personnes concernées n'ont pas changé d'avis. Les modifications proposées ne vont rien changer à l'essentiel du projet, car l'approche est toujours la même. »

Le permis peut être consulté jusqu'au 9 mai. Ensuite, le dossier partira à la Région wallonne. ●

C.M.

à noter Une présentation aura lieu le 12 avril à 18h30, à la salle Malgré Tout (Cibly).